RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Réhabilitation du Groupe Scolaire Renan-Michelet, Gymnase et Maternelle Michelet dans le cadre de la requalification de l'Espace Marcel Lods

Date et heure limites de réception des offres :
Mardi 22 décembre 2026 à 12:00

Mairie de SOTTEVILLE-LES-ROUEN
PLACE de l'Hôtel de ville
BP 19
76301 SOTTEVILLE-LES-ROUEN

Ind 2

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Réhabilitation du Groupe Scolaire Renan-Michelet, Gymnase et Maternelle Michelet dans le cadre de la requalification de l'Espace Marcel Lods
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	19
	Délai de validité des offres	4 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 5
1.6 - Réalisation de prestations similaires 6
2 - Conditions de la consultation 6
2.1 - Délai de validité des offres 6
2.3 - Variantes 6
2.4 – Clause sociale – Insertion par l'économique 6
2.5 - Développement durable 6
3 - Les intervenants 6
3.1 - Conduite d'opération 6
3.2 - Assistance à maîtrise d'ouvrage 6
3.3 - Maîtrise d'œuvre 7
3.4 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 7
3.5 - Coordination des systèmes de sécurité incendie 7
3.6 - Contrôle technique 7
3.7 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 8
4 - Conditions relatives au contrat 8
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 8
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 8
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 8
5 - Contenu du dossier de consultation 8
6 - Présentation des candidatures et des offres 9
6.1 - Documents à produire 9
6.2 - Visites sur site 12
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 12
7.1 - Transmission électronique 12
7.2 - Transmission sous support papier 14
8 - Examen des candidatures et des offres 14
8.1 - Sélection des candidatures 14
8.2 - Attribution des marchés 14
8.3 - Suite à donner à la consultation 15
9 - Renseignements complémentaires 16
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 16
9.2 - Procédures de recours 16

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Travaux de réhabilitation du Groupe Scolaire Renan-Michelet, Gymnase et Maternelle Michelet dans le cadre de la requalification de l'Espace Marcel Lods alloti en 19 lots et décomposé en 2 phases :

- Phase 1 : Renan-Michelet + Gymnase
- Phase 2 : Maternelle Michelet

Lieu(x) d'exécution :
Espace Marcel Lods
76300 Sotteville-Lès-Rouen

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 19 Lots :

Lot(s)	Désignation
01	DÉSAMIANTAGE - CURAGE
02	DÉMOLITIONS LOURDES - GROS-OEUVRE
03	CHARPENTE BOIS
04	CHARPENTE MÉTALLIQUE - MÉTALLERIE
05	COUVERTURE ZINC - COUVERTURE BAC ACIER
06	ETANCHEITE
07	MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM - FAÇADES VITRÉES - BARDAGES MÉTALLIQUES
08	ENDUIT SUR ISOLANT EXTÉRIEUR - RAVALEMENT - RESTAURATION DE FAÇADES BÉTON
09	ISOLATION - CLOISONS - PLAFONDS
10	MENUISERIES INTÉRIEURES - PARQUET SPORTIF - ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
11	SOLS COULES - SOLS SOUPLES - CARRELAGES
12	PEINTURE
13	ASCENSEUR
14	ELECTRICITE
15	PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES
16	PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION
17	ÉQUIPEMENTS DE CUISINE
18	VRD - GESTION DES EAUX PLUVIALES
19	AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Le lot principal est le lot 02 - Démolitions lourdes / Gros-œuvre.

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45214200-2	Travaux de construction de bâtiments scolaires

Lot(s)	Code principal	Description
01	45262660-5	Travaux de désamiantage
02	45223220-4	Travaux de gros œuvre
	45262522-6	Travaux de maçonnerie
03	45261100-5	Travaux de charpente
04	45421140-7	Pose de menuiseries métalliques, excepté portes et fenêtres
05	45261213-0	Travaux de couverture métallique
06	45261420-4	Travaux d'étanchéification
07	45421100-5	Pose de portes et de fenêtres et d'éléments accessoires
08	45443000-4	Travaux de façade
09	45320000-6	Travaux d'isolation
	45410000-4	Travaux de plâtrerie
	45421141-4	Travaux de cloisonnement
10	45421150-0	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques
11	45432100-5	Travaux de pose de revêtements de sols
	45432111-5	Travaux de pose de revêtements de sols souples
	45431000-7	Carrelages
12	45442110-1	Travaux de peinture de bâtiments
	45442100-8	Travaux de peinture
13	45313100-5	Travaux d'installation d'ascenseurs
14	45311200-2	Travaux d'installations électriques
15	45261215-4	Travaux de couverture de panneaux solaires
16	45330000-9	Travaux de plomberie
	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
17	39314000-6	Équipement de cuisine industrielle
18	45232410-9	Travaux d'assainissement
19	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 – Clause sociale – Insertion par l'économique

Les conditions d'exécution des prestations comportent des éléments à caractère social qui prennent en compte les objectifs comme suit :
Clause d'insertion par l'économique : les marchés feront l'objet d'une condition d'exécution relative à l'embauche de publics éloignés de l'emploi détaillée à l'article 12.1 « Conditions d'exécution à caractère social - Insertion par l'économique » du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) **pour un total de 6914 heures.**
Si une partie des travaux ou de la prestation est sous-traitée, le titulaire du marché s'engage également à faire respecter la condition d'exécution relative à l'embauche de publics éloignés de l'emploi.
Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP – Article 12.2
Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre.
Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Assistance à maîtrise d'ouvrage

L'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par :

RNAS
65 Avenue de Bretagne – CS 21137
76175 ROUEN Cedex 1
Tél. : 02.32.81.69.10 / Email : contact@rnas.fr

3.3 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

BREARD LANCHON MOTTE – BABEL Architectes (Mandataire)
25 rue Beauvoisine
76000 - ROUEN
Tel : 02.35.89.71.18
Email : babel@babel-zrchitecture.fr

Économistes - REBER
15 rue Alfred Kastler
76130 - MONT SAINT AIGNAN
Tel : 02.35.12.87.50
Email : contact@reber-economiste.com

E.S.G.C.B.
9 rue Georges Braque
76100 ROUEN
Tel : 02.35.02.29.17
Email : bet@esgcb.fr

TECHNIC CONSULT
575 avenue du Maréchal Juin
76230 - BOIS GUILLAUME
Tel : 02.35.71.49.50
Email : be@technic-consult.fr

VIAMAP
4 Place André Delarue
27500 PONT-AUDEMER
Tel : 02.32.42.09.56
Email : viamap@wanadoo.fr

BEGC
101 Bd Ernest Dalby
44000 NANTES
Tel : 02.40.29.22.53
Email : administration@begc.fr

TIMING
170 Allée Robert Lemasson
76230 BOIS-GUILLAUME
Tel : 02.32.76.74.61
Email : contact@timing-ingenierie.com

ESPACE DISPONIBLE
1 rue du Malouet
76100 ROUEN
Tel : 06.99.27.74.57
Email : contact@espacedisponible.org

ESPACE LIBRE
27 rue de Verdun
76240 BONSECOURS
Tel : 02.35.61.00.18
Email : atelier@espace-libre.fr

ACOUSTIBEL (sous-traitant du mandataire BABEL**)**
114 rue du Moulin à Vent
76760 YERVILLE
Tél : 02.35.16.68.44
Email : rouen@acoustibel.fr

3.4 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.5 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre.

3.6 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

BUREAU ALPES CONTROLES
50 rue Ettore Bugatti
76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY
Tél. : 02.78.77.50.89
Courriel : rouen@alpes-controles.fr

3.7 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I sera assurée par :

SEPAQ
631 Rte du Bourg
76490 LOUVETOT
Tél. : 02.32.70.80.47
Courriel : secretariat@sepaq.biz

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier fourni au candidat contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC) + ses annexes :
 - Annexe 1 : Attestation de visite sur site à compléter,
 - Annexe 2 : Cadre mémoire technique et environnemental à compléter,
 - Annexe 3 : Cadre Sélection Fiches Techniques par lot (Lots 14 à 19) à compléter.
- Les pièces constitutives du DCE :
 - Les Pièces administratives :
 - ✓ L'acte d'engagement (AE) à compléter pour chaque lot,
 - ✓ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun aux lots et son annexe sur l'insertion sociale
 - Un dossier des autres pièces comprenant :
 - ✓ La liste Nomenclature DCE des pièces ci-après désignées,
 - ✓ Les Pièces financières
 (dont le cadre de l'annexe financière DPGF par lot, tableur au format Excel à compléter),
 - ✓ Les Pièces écrites,
 - ✓ Les Pièces graphiques.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.
Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)

Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés
Lot 01 – Désamiantage – Curage **Certification QUALIBAT 1552** : travaux de désamiantage / Traitement de l'amiante
Lot 02 – Démolitions lourdes – Gros-œuvre **Certification QUALIBAT 2112** : Maçonnerie et ouvrage en béton armé (technicité confirmée)
Lot 03 – Charpente bois **Certification QUALIBAT 2312 :** Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (technicité confirmée)
Lot 04 – Charpente métallique / Métallerie **Certification QUALIBAT 2411 :** Constructions et structures métalliques de bâtiment (technicité courante)
Lot 05 – Couverture zinc / Couverture bac acier **Certification QUALIBAT 3152 :** Mention RGE : Couverture en métaux sauf plomb (technicité confirmée)
Lot 06 – Etanchéité **Certification QUALIBAT 3121** : Mention RGE : Tuiles plates (technicité courante)
Lot 07 – Menuiseries extérieures aluminium / Façades vitrées / Bardages métalliques **Certification QUALIBAT 3512** : Mention RGE : Fourniture et pose de menuiseries extérieures dans tout type de bâtiment (Technicité confirmée)
Lot 8 – Enduit sur isolant extérieur / Ravalement / Restauration de façades béton **Mention RGE**
Lot 09 – Isolation / Cloisons / Plafonds **Certification QUALIBAT 4132** : Mention RGE : Plâtrerie à base de plaque de plâtre (Technicité courante)
Lot 10 – Menuiseries intérieures / Parquet sportif / Equipement sportif **Certification QUALIBAT** 4322 : Fabrication et pose de menuiseries intérieures en bois (Technicité confirmée)
Lot 11 – Sols coulés / Sols souples / Carrelages - **Certification QUALIBAT 6312** : Carrelages / Revêtements / Mosaïques (Technicité confirmée) - **Certification QUALIBAT 6232** : Revêtements coulés à base de résine de synthèse (Technicité confirmée)
Lot 12 – Peinture **Certification QUALIBAT 6111** : Peinture et ravalement (Technicité courante)
Lot 13 - Ascenseur **Qualification délivrée par un organisme agrée pour les installations d'ascenseur**
Lot 14 - Electricité - Mention RGE - MGTI – Tertiaire de + 400m² - Mention ET – Production de note de calcul, plans et schémas - CFMGTI2 1&3 / ~~Domaine DT~~ / CF2&CF3 - Pour le courants faibles Tertiaire de + 400m²
Lot 15 – Panneaux photovoltaïques - **Certificats de qualification QUALIPV500** - Mention RGE - **Certification QUALIBAT 5913** : installations photovoltaïques d'une puissance de raccordement inférieure ou égale à 500 kVA (supérieur à 250 kVA) sur tous types de bâtiments.

Lot 16 – Plomberie / Chauffage / Ventilation **Entreprise avec mention RGE** **Certification QUALIBAT :** **- 5112** - Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m², **- 5251** - Installation de chauffage ou de froid raccordée sur réseau urbain, - **5213** - Installation de chauffage avec chaudière Gaz/Fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2, - **5312** - Installation de VMC en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m², - **5511** - Installation de systèmes de Gestion Technique Centralisée (GTC).
Lot 17 - Equipements de cuisine : pas d'exigence
Lot 18 – VRD / Gestion des eaux pluviales : 1311 Terrassements – fouilles / **1321** Canalisations d'assainissement / **1341** Aménagement de chaussées et trottoirs, y compris fondations, bordures et revêtement
Lot 19 – Aménagements Paysagers **Certificats QualiPaysage** : * Aménagement paysager – statut spécialisé **(P120)** * Entretien d'aménagement paysagé –statut confirmé **(E130)** * Aire de jeux – **Statut confirmé**

<u>Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.</u>

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

<u>Pièces de l'offre :</u>

Libellés
L'acte d'engagement (AE) complété
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) : tableur à compléter selon les indications portées sur le cadre fourni, à remettre au format Excel .xlsx
La Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire (DPGF), annexe financière de l'AE, éditée au format .pdf à partir du tableur complété au format Excel
Annexe du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) relative à l'insertion sociale complétée
Le "Mémoire technique et environnemental" selon le cadre fourni complété, y compris le planning de GANT demandé (Pièce annexe du RC)
Le cadre "Sélection fiches techniques" complété au format Excel pour les lots 14 à 19 (Pièce annexe du RC)
L'attestation de visite complétée par le candidat et signée du maître d'ouvrage

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Les candidats ont la possibilité d'effectuer une visite virtuelle des bâtiments du site au moyen des liens suivants :
Groupe Scolaire Renan-Michelet, Gymnase : https://my.matterport.com/show/?m=CDiYHFiVpDs
Maternelle Michelet : https://my.matterport.com/show/?m=aERJ16g14yZ

En outre, une **visite sur site est obligatoire pour l'ensemble des lots**.
Le pouvoir adjudicateur prévoit deux créneaux pour effectuer cette visite obligatoire.
Les conditions de visite sont les suivantes :

Dates fixées des visites sur site :
- mercredi 18/11/2026 à 14h00
- mercredi 25/11/2026 à 14h00

Inscription au préalable auprès de l'accueil des Services Techniques au 02.35.63.60.87.
L'attestation de visite remise dans le DCE sera à joindre au dossier "Offre"

Les visites sont prévues en présence du Maître d'ouvrage et du Maître d'œuvre.
Les candidats devront se présenter à l'une ou l'autre des 2 visites programmées, munis de l'attestation de visite jointe au DCE éditée sur papier et complétée, à faire signer par le représentant de la maîtrise d'ouvrage.

La visite est obligatoire afin de s'assurer que tous les candidats disposent d'une connaissance solide des contraintes du site et des bâtiments existants, et ce, au regard du contexte complexe de l'opération.

Si un candidat ne peut malgré tout se rendre disponible, il devra être en mesure de justifier par un autre moyen de sa connaissance précise et approfondie du site, des bâtiments existants et des contraintes. Il remplacera alors dans son offre l'attestation de visite par une 'note spécifique de connaissance du site, des bâtiments existants et des contraintes', comportant a minima un reportage photographique d'actualité et un argumentaire complet à l'appui.

L'offre d'un candidat qui n'a pas fourni l'attestation de visite et à défaut une note spécifique étayée conformément au paragraphe précédent sera déclarée irrégulière.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
MAIRIE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN
Direction des finances et marchés publics
PLACE de l'Hôtel de ville
BP 19
76301 SOTTEVILLE-LES-ROUEN

L'enveloppe extérieure portera la mention :

Consultation n°2026-05
AOO relatif à « **Réhabilitation du Groupe Scolaire Renan-Michelet, Gymnase et Maternelle Michelet dans le cadre de la requalification de l'Espace Marcel Lods »**

INDIQUER LE LOT n°…… – COPIE DE SAUVEGARDE

NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).
Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte :

> ⚠ **Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite**

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

- **Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :**

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	**40.0**
2-Valeur technique	**55.0**
2.1-Compréhension des enjeux	*20.0*
2.2-Méthodologie et planning	*25.0*
2.3-Performance sociale	*5.0*
2.4-Sécurité	*5.0*
3--Environnement	**5.0**

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

- **Détail de notation du critère Prix :**

L'analyse des prix sera établie sur la base de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF fourni au format Excel).

L'offre la moins-disante obtient 40/40.
Pour les autres offres, le critère « prix » sera évalué par application de la formule suivante :
Note prix :-40 / (prix de l'offre analysée P1 / prix de l'offre la moins-disante P0) avec :
P1 : montant de l'offre
P0 : montant de l'offre la moins-disante

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

- **Détail de notation du critère Valeur technique et du critère Environnement :**

Sauf pour le sous-critère Performance sociale : le système de notation de chacun des sous-critères, évalués sur 10, sera établi selon le barème suivant :

- Très satisfaisant : 10/10
- Satisfaisant : 8/10
- Moyennement satisfaisant : 6/10
- Peu satisfaisant : 4/10
- Insatisfaisant : 2/10
- Non communiqué : 0/10

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

- **Concernant le critère Valeur technique**, le soumissionnaire qui obtient une note inférieure à 50% de la valeur totale du critère ne pourra se voir attributaire du marché, son offre sera éliminée de l'analyse des offres.

- **Concernant le sous-critère Performance sociale :**

Ce marché fait l'objet d'une condition d'exécution relative à l'insertion de publics éloignés de l'emploi détaillée dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

Pour chacun des 19 lots, le candidat indiquera le volume horaire dédié à l'insertion professionnelle, **en plus du minimum requis** : 5 points

La formule de calcul de classement des offres sur ce sous-critère est :
(Offre analysée X 5) / Taux d'insertion le plus haut = note sur 5

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info
Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rouen
53 avenue Gustave Flaubert
76000 ROUEN
Tél : 02 35 58 35 00
Télécopie : 02 35 58 35 03
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rouen
53 avenue Gustave Flaubert
76000 ROUEN
Tél : 02 35 58 35 00
Télécopie : 02 35 58 35 03
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr